

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- **Vu le Code de l'Éducation notamment l'article L. 712-2**
- **Vu le code de la commande publique**
- **Vu les statuts de l'Université de Bourgogne**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013 relative à l'autonomisation du laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2016 relative à l'organisation budgétaire en mode GBCP (Gestion budgétaire et comptable public)**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2020 portant élection de Monsieur Vincent THOMAS dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne**

– ARRETE –

Article 1

Monsieur Stéphane GUERIN est nommé, Directeur par intérim de l'UMR CNRS 6303 (Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne), à compter du 1^{er} août 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

Délégation de signature est accordée à Monsieur Stéphane GUERIN, Directeur de l'UMR CNRS 6303 (Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne), pour la gestion financière du laboratoire ICB sur l'ensemble des services opérationnels qui lui sont rattachés. Cette délégation est accordée pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 15 000 € HT, à l'exception des contrats et conventions. Toutefois, délégation de signature lui est accordée pour les marchés passés en procédure adaptée ou en procédure librement définie par le pouvoir adjudicateur d'un montant inférieur à 25 000 € HT par ensemble homogène ainsi que pour les conventions de stage des étudiants.

Article 3

Délégation de signature est accordée à Monsieur Stéphane GUERIN pour la gestion administrative concernant les points suivants :

- Le recrutement des contractuels sur fonds propres du laboratoire et leur suivi de gestion
- Le suivi de gestion des autres personnels BIATSS : autorisations d'absence, congés annuels, emplois du temps, autorisations de formation
- Les ordres de mission pour des déplacements liés à des activités de recherche, avec information du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est accordée pour les matières énumérées aux articles 1 et 2, à :

- Monsieur Alexandre BOUHELIER, Directeur de Recherche CNRS et Directeur adjoint par intérim du laboratoire ICB,
- Madame Nadine MILLOT, Professeure des Universités (Université de Bourgogne) et Directrice adjointe par intérim du laboratoire ICB,
- Madame Claudine JONON, Ingénieure de Recherche CNRS, Responsable Administrative du laboratoire ICB.

Article 5

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé. Les autres délégataires en conservent le bénéfice. Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

Article 6

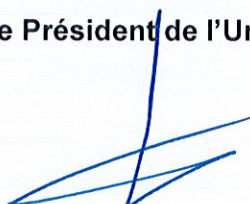
Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature.

Article 7

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne et la Responsable Administrative de l'ICB sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis au Recteur de région académique, Chancelier de l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 30 août 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Copies :

M. Stéphane GUERIN, Directeur par intérim de l'ICB

M. Alexandre BOUHELIER, Directeur adjoint par intérim de l'ICB

Mme Nadine MILLOT, Directrice adjointe par intérim de l'ICB,

Mme Claudine JONON, IGR CNRS, Responsable Administrative de l'ICB

M. François BLAIS, Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

M. Hatim LAGRIMI, Responsable Administratif de l'UFR Sciences et Techniques

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)

Pôle RH (SPE / BIATSS)

Agence comptable

Pôle Finances

Rectorat

Publication sur le site internet de l'université de Bourgogne